

**CHARTE d’ETHIQUE du DIRIGEANT d’EQUIPE**

**du Stade Malherbe CAEN**

Le dirigeant d’équipe est adhérent de l’ASSOCIATION du STADE MALHERBE CAEN.

Il est dirigeant soit auprès d’une équipe de l’Association (U7/8 aux U13), soit auprès d’une équipe du Centre de Formation (U14 à N3). Dans tous les cas, il est sous la responsabilité de l’Association et mis à disposition de la S.A.S.P. du Stade Malherbe Caen (= Centre de Formation).

* **MISSIONS**

☞ Le dirigeant d’équipe s’engage à aider les éducateurs dans leurs tâches :

* Gérer les équipements de compétitions
* Remplir les fonctions administratives (remplir les feuilles de matchs, savoir utiliser la tablette)
* Veiller à la bonne organisation de la rencontre (accueil visiteurs et arbitre(s), goûter, …)
* Contrôler l’état des vestiaires, avant et après leur utilisation
* Le cas échéant, arbitrer la rencontre en cas d’absence d’un arbitre officiel *(si votre licence l’autorise)*
* Organiser l’arrivée des secours en cas d’urgence
* **VALEURS**

☞ Être dirigeant du Stade Malherbe Caen, c’est :

* Respecter et transmettre les valeurs du SM CAEN
* Refuser toute forme de violence
* Accepter les différences
* Etre juste et agir avec franchise
* Se montrer exemplaire en toutes occasions
* Favoriser le dialogue
* Ne pas dénigrer le SM CAEN
* Offrir un accueil de qualité aux visiteurs et aux officiels
* Veiller à ce qu’autour du stade, et en particulier parmi les parents, circule un état d’esprit positif, dépourvu de critiques
* **DEVOIRS ET ENGAGEMENTS**

☞ Sur le plan de l’engagement personnel, être dirigeant du Stade Malherbe Caen, c’est :

* Participer aux réunions proposées par l’Association
* S’acquitter de sa cotisation annuelle
* Collaborer à l’organisation et au déroulement des manifestations évènementielles
* Prévenir le Conseil d’Administration de l’Association de tout problème qui pourrait porter préjudice
* Avoir son permis de conduire valide *(fournir une copie)*
* Fournir un extrait de casier judiciaire N°3 (demande à faire par courrier ou par internet\*)

\**Demande par courrier à faire à : Casier judiciaire National - 44317 NANTES Cedex ou par internet à : www.cjn.justice.gouv.fr*

* Porter les équipements du club

☞ Au début de chaque saison, chaque dirigeant d’équipe du SM CAEN reçoit une carte nominative qui lui est propre. Cette carte permet d’assister aux matchs de l’équipe professionnelle et atteste de son adhésion à l’association du SM CAEN.

Charte validée le 05/09/2017 par le Conseil d’Administration de l’Association Stade Malherbe Caen

*Contact mail : asso@smcaen.fr*